

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

**DATE DE LA
CONVOCAION**

23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-sept heures et cinquante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME et Madame Martine THOMAZIC.

Pouvoirs :

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

1/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS DE FIN D'ANNEE 2023

Les membres de la commission ont décidé de faire appel à un fournisseur pour la préparation des colis destinés à être offerts aux personnes de 70 ans et plus ayant leur résidence principale à CIVRAY et ne pouvant participer au repas des aînés.

Le CCAS a sollicité les sociétés Esprit Gourmet et Eymet Village pour la confection des colis.

Après étude des tarifs, la Société Esprit Gourmet propose des colis d'un montant de 21.70€ TTC pour un colis simple et 32.95€ TTC pour un colis double.

La Société EYMET Village propose des colis d'un montant de 22.88€ TTC pour un colis simple et 29.93€ TTC pour un colis double.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'accepter la proposition de la société Eymet Village et de lui confier la réalisation des colis pour un montant de 22.90 € TTC maximum pour un colis simple et de 29.95 € TTC maximum pour un colis double,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget du CCAS.

2/ PARTICIPATION 2023 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Par convention pluriannuelle, le CCAS s'est engagé à participer au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher. Le montant de la participation doit être délibéré chaque année.

Pour information, le CCAS a versé 200 € pour 2022. Pour cette même année, le FSL a aidé le FSL a aidé 3 ménages de CIVRAY (2 aides à l'énergie pour 495 € et 1 aide à l'eau pour 141 €, pas d'aide au règlement du loyer).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident :

- d'allouer pour l'année 2023 une participation de 200 € au Fonds Solidarité Logement,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la participation au FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Démission de Madame Martine THOMAZIC :

Madame Thomazic a adressé un courrier en mairie début mai annonçant sa décision de démissionner de la commission du CCAS.

Dès lors, Madame La Présidente a proposé à Madame Nivet d'intégrer la commission du fait de son statut à la MSA. Etant déjà dans la commission du CCAS de Saint-Florent-Sur-Cher, elle ne pouvait siéger aussi à Civray. De plus, aucun membre de la MSA n'était disponible.

Madame La Présidente en a référé à Séverine Philippe. Madame Françoise Aubouet, ayant participé au recensement de la population et connaissant bien les habitants de la commune, a proposé sa candidature.

Sur décision du Maire, Madame Aubouet siègera à partir du 1^{er} juillet au CCAS.

Repas des aînés 2023 :

Nous avons sollicité un devis auprès du traiteur BIGOT et avons déjà reçu une proposition.

Madame Le Maire demande aux membres quels seraient les autres traiteurs à solliciter pour établir un devis pour le repas des aînés du 26 novembre 2023.

Les membres ne souhaitent pas chercher un autre traiteur car peu répondaient aux sollicitations les années précédentes. D'autre part, les mets proposés du traiteur Bigot sont délicieux.

Le menu arrêté : Sandre, caille, fromage et service. Le CCAS commandera le dessert aux Gourmandises de Civray.

Signalements EDF :

EDF nous a fait part des difficultés de certains de ses clients habitant sur Civray à régler leur facture.

Cantine scolaire :

Les enfants des classes supérieures sont relativement bruyants. Malgré les sanctions rien y fait. Madame La Présidente propose aux membres la possibilité de venir manger à la cantine et ainsi s'asseoir à la table de jeunes pour leur transmettre des valeurs et aussi établir un lien avec eux.

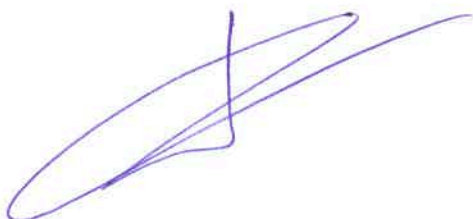
Chaleur :

Madame La Présidente propose aux membres la possibilité de contacter ou d'aller voir nos anciens de plus de 80 ans pour vérifier qu'ils vont bien.

Les membres du CCAS se réuniront le mercredi 5 juillet à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.



Diffusion sur le site internet de la commune le 19 / 06 / 2023